

Ce document renferme des renseignements essentiels sur la série F et série PF du Fonds d'actions canadiennes ER NEI (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (« Placements NEI ») au 1-888-809-3333 ou à l'adresse NEIclientservices@NEIinvestments.com, ou visitez le www.placementsNEI.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu*

Code(s) du fonds :	Série F - NWT972 Série PF - NWT8972	Gestionnaire du fonds :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.
Date de création de la série :	Série F - 25 juillet 2006 Série PF - 3 décembre 2018	Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.
Valeur totale du fonds au 31 mai 2024 :	816,82 millions de dollars	Sous-conseiller en valeurs :	QV Investors Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) **: :	Série F - 1,20 %	Distributions :	Annuellement, en décembre
		Placement minimal :	†Série F -500 \$ initial, 25 \$ additionnel

*Le présent document traite des parts de série F et de série PF offertes dans le cadre du programme de tarification préférentielle de Placements NEI. Pour plus de détails sur le programme de tarification préférentielle, consultez la rubrique « Combien cela coûte-t-il? ».

** Consultez le tableau des frais du fonds à la rubrique « Frais du fonds » pour de plus amples renseignements sur le RFG applicable à chaque série.

†Pour connaître le montant du placement minimal applicable à la série PF, consultez la rubrique « Programme de tarification préférentielle – Tableau de la réduction des frais » sous « Frais du fonds ». Le montant minimal pour chaque placement additionnel dans des parts de série PF est de 25 \$.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit dans des actions ordinaires et privilégiées émises principalement par des sociétés canadiennes. Le fonds ne prévoit pas investir plus de 10 % de son actif dans des titres étrangers. Le fonds met en oeuvre la démarche d'investissement responsable du gestionnaire, qui est décrite dans le prospectus simplifié du fonds.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

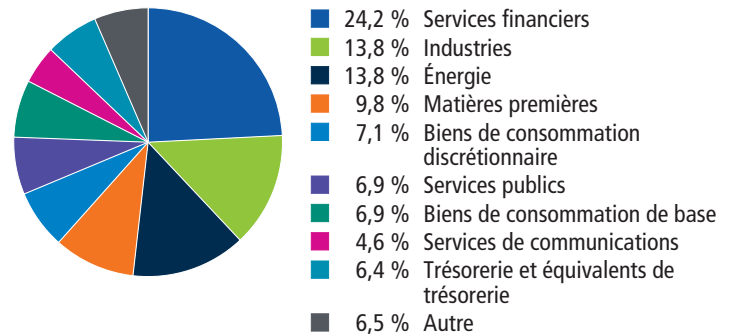
Dix principaux placements (31 mai 2024)

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,4 %
2. CCL Industries, catégorie B	5,7 %
3. Banque Royale du Canada	4,5 %
4. CGI, catégorie A	4,3 %
5. Financière Sun Life	4,3 %
6. Intact Corporation financière	4,2 %
7. Enbridge	3,6 %
8. Les Compagnies Loblaw	3,4 %
9. Banque Toronto-Dominion	3,4 %
10. ARC Resources	3,3 %

Pourcentage total des 10 principaux placements : 43,1 %

Nombre total de placements : 39

Répartition des placements (31 mai 2024)



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Placements NEI estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

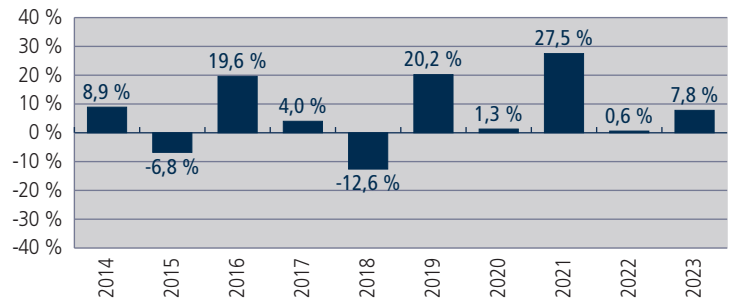
Quel a été le rendement du fonds?

Cette section présente le rendement des parts de Série F du fonds au cours des 10 dernières années civiles, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement de la série.

Le rendement des parts de Série PF serait similaire à celui des parts de Série F, mais pourrait fluctuer en raison de la différence entre les frais de gestion et d'administration combinés par rapport aux frais de la Série F comme il est indiqué à la rubrique « Programme de tarification préférentielle – Tableau de la réduction des frais » sous « Frais du fonds ».

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement de parts de Série F du fonds chacune des 10 dernières années civiles. La valeur des parts de Série F a diminué pendant 2 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de Série F du fonds sur 3 mois au cours des 10 dernières années civiles, et jusqu'au 31 mai 2024. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	15,1 %	31 janvier 2021	votre placement augmenterait pour s'établir à 1 151 \$.
Pire rendement	(21,3) %	31 mars 2020	votre placement chuterait pour s'établir à 787 \$.

Rendement moyen

Si vous aviez investi 1 000 \$ dans des parts de Série F du fonds 10 ans avant le 31 mai 2024, vous auriez 1 884 \$ le 31 mai 2024, ce qui donne un rendement annuel composé de 6,6 % au cours des 10 dernières années.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent la croissance, par une plus-value du capital, et un certain revenu de dividendes
- vous recherchez un fonds qui met en œuvre une démarche d'investissement responsable, c'est-à-dire qu'il intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de prise de décisions
- tolèrent un risque moyen
- investissent à long terme

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de Série F et Série PF du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Selon le programme de tarification préférentielle de Placements NEI, outre les parts de série F, nous offrons les parts de série PF dont les frais de gestion et d'administration combinés sont inférieurs à ceux des parts de série F. Votre compte sera examiné après chaque opération et vos parts de série PF seront converties en parts de série PF dont les frais de gestion et d'administration combinés sont inférieurs à ceux des parts de série F si, à la suite de l'opération, vous avez atteint le seuil de placement minimal de cette série. Les conversions entreprises par le gestionnaire des parts de série P souscrites ou détenues selon l'option avec frais de souscription initiaux en parts de série PF auront lieu le dernier jour ouvrable de chaque mois si des fluctuations boursières favorables ont permis à la valeur de votre placement d'atteindre le seuil de placement minimal. Si vous ne respectez plus les critères d'admissibilité relatifs aux parts de série PF en raison de rachats, nous reconvertissons vos parts de série PF en parts de série PF dont les frais de gestion et d'administration combinés sont plus élevés. À aucun moment, vous ne paierez selon le programme de tarification préférentielle des frais de gestion et d'administration combinés plus élevés que ceux requis pour les parts de série PF en raison d'une conversion entreprise. Consultez le tableau de la réduction des frais à la rubrique « Frais du fonds » ci-dessous et la rubrique « Frais et charges » du prospectus simplifié du Fonds. Communiquez avec votre représentant pour connaître les critères d'admissibilité au programme de tarification préférentielle, sa disponibilité auprès de la société de votre représentant et d'autres détails.

1. Frais d'acquisition

Les parts de série F et de série PF ne sont offertes que si la société de votre représentant a conclu une convention de placement de parts de série F avec nous. Vous ne nous payez aucune commission ni aucuns frais de rachat direct à la souscription ou à la vente de parts de série F ou de série PF.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série. La

Série F a des frais de gestion et d'administration combinés plus élevés que les frais de la Série PF. Au 31 mai 2024, les frais du fonds par série s'élevaient à :

	Taux annuel (% de la valeur du fonds)	
	Série F	Série PF
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation de la série. En échange de la prise en charge du paiement des frais d'exploitation, Placements NEI reçoit des frais d'administration annuels à taux fixe.	1,20 %	0,99 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,02 %	0,02 %
Frais du fonds	1,22 %	1,01 %
Pour chaque tranche de 1 000 \$, cela correspond à :	12,20 \$	10,10 \$

Programme de tarification préférentielle - Tableau de la réduction des frais

La réduction des frais de gestion et d'administration combinés entre la série F et la série PF est présentée dans le tableau ci-dessous :

Seuils d'investissement	Série	Réduction des frais de gestion et d'administration combinés
Jusqu'à 100 000 \$	F	s.o.
Plus de 100 000 \$	PF	0,20 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de série F du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez, échangerez ou convertirez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de services de conseils en placement	La société de votre représentant peut vous demander des frais pour les achats. Vous versez à la société de votre représentant des frais fondés sur la valeur de l'actif selon ce que vous avez négocié avec votre représentant dans le cadre d'un programme assorti de frais.
Frais d'opérations à court terme	Pour les opérations de plus de 10 000 \$, nous pouvons demander des frais de 2 % si le rachat a lieu dans les 7 jours de la souscription ou de l'échange ou de 1 % s'il a lieu dans les 8 à 29 jours. Ces frais sont payés directement au fonds.
Frais d'échange ou de conversion	La société de votre représentant peut vous demander et conserver jusqu'à 2 % de la valeur des titres que vous échangez ou convertissez, selon ce que vous avez négocié avec votre représentant. Toutefois, vous ne payerez aucuns frais de conversion sur les conversions de titres entreprises par NEI.
Frais de fonds insuffisants	Des frais de 25 \$ s'appliquent aux chèques sans provision retournés ou lorsque les fonds de votre compte sont insuffisants pour payer vos parts.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir le prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Placements NEI ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

151 Yonge Street, 12th Floor

Toronto (Ontario) M5C 2W7

Téléphone : 416-594-6633 Sans frais : 1-888-809-3333

Courriel : NEIclientservices@NEIinvestments.com

www.placementsNEI.com

NEI

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.